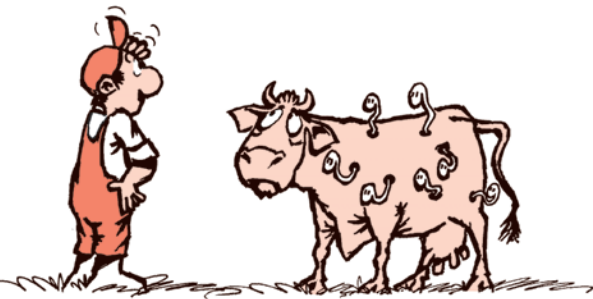


**ÉLEVEURS DE VEAUX SOUS LA MÈRE,
 DANS LE SOUCI DE PRÉSERVER VOTRE REVENU,
 VOUS DEVEZ PROTÉGER VOS VACHES ET VOS VEAUX
 CONTRE LES PARASITES INTERNES**



Pour produire de bons veaux de lait, il est important de protéger les vaches mères et leurs veaux des infestations par les parasites internes.

Trop souvent, la prévention et le traitement du troupeau de mères contre la grande douve, les paramphistomes et les strongles digestifs ne sont pas réalisés dans des conditions d'efficacité optimales et au meilleur coût. Les veaux eux-mêmes peuvent être infestés de parasites internes (coccidies, cryptosporidies, ascaris, strongloïdes) avec des conséquences souvent graves sur leur santé, leur croissance et leur qualité. D'où l'importance de savoir repérer ces parasites pour les traiter à bon escient.

**LES PARASITES INTERNES DE LA VACHE A REDOUTER :
 LA GRANDE DOUVE, LES PARAMPHISTOMES ET LES STRONGLES DIGESTIFS**

■ LA FASCIIOSE (GRANDE DOUVE)

C'est une parasitose des prairies humides due à un ver plat localisé dans les canaux biliaires au stade adulte et occasionnant des lésions du foie.

• Symptômes :

Ils sont peu caractéristiques :

- une mauvaise fertilité des vaches,
- une sensibilité accrue aux maladies chez les mères mais aussi chez leurs veaux à cause d'un colostrum de mauvaise qualité,
- des retards de croissance,
- un taux de mortalité plus élevé des veaux.

• Traitement :

Il n'est nécessaire de traiter le troupeau que si le résultat du dépistage est positif (analyse de bouses ou sérologie à faire sur 8 à 10 animaux adultes). Dans ce cas, il faut traiter après la rentrée hivernale.

Deux modes de traitement possibles :

- soit un traitement unique, avec un douvicide actif à la fois sur les douves immatures (les larves) et sur les douves adultes. Après la rentrée des animaux, pour traiter, il faut attendre un délai correspondant au stade d'efficacité du produit sur les douves immatures, soit entre 2 et 6 semaines suivant le produit (voir tableau ci-après)
- soit deux traitements successifs espacés d'au moins 3 mois, avec un produit actif seulement sur les douves adultes (et pour l'oxyclosanide, sur les paramphistomes également).

Les deux solutions ont une efficacité équivalente mais la seconde est souvent plus économique, bien que nécessitant deux interventions.



*Pâturage humide infestée de grande douve
 (Photo C. Mage)*

PRODUITS ACTIFS SUR LES FORMES IMMATURES ET/OU ADULTES DE LA GRANDE DOUVE

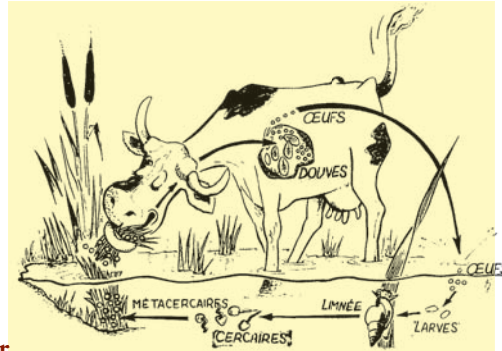
MATIÈRES ACTIVES	EXEMPLES DE SPÉCIALITÉS COMMERCIALES	MODES D'ADMINISTRATION	EFFICACITÉ DES PRODUITS		DÉLAIS DE TRAITEMENT APRÈS RENTRÉE ÉTABLE	DÉLAIS D'ATTENTE (viandes, abats)
			DOUVES IMMATURES	DOUVES ADULTES		
TRICLABENDAZONE	FASCINEX®	Oral (liquide ou granulé)	++++	++++	2 sem.	14 j
CLOSANTEL	FLUKIVER®	Injectable S.C.	+++	++++	6 sem.	28 j
NITROXINIL	DOVENIX®	Injectable S.C. ou Oral	+++	++++	6 sem.	66 j
OXYCLOSANIDE*	ZANIL® DOUVISTOME®	Oral Oral	○ ○	++++ ++++	- -	14 j 14 j
CLORSULON	IVOMEK® D	Injectable S.C.	○	++++	-	28 j
ALBENDAZOLE	Nombreuses spécialités	Oral	○	++++	-	10 j

* molécule active également sur les paramphistomes

++++ très bonne efficacité +++ bonne efficacité ○ efficacité nulle

• Prévention :

Pour sa maturation, la grande douve doit passer par un hôte intermédiaire : la limnée tronquée. En supprimant les gîtes à limnées (drainage ou clôture des mouillères et des bas fonds humides), les sources d'infestation seront éliminées. Dès lors, il n'y aura plus besoin de traiter le troupeau mais il faudra tout de même le vérifier au préalable en refaisant des analyses coprologiques.



Cycle biologique de la grande douve (ainsi que des paramphistomes)
Source : Institut de l'Élevage

■ LA PARAMPHISTOSE (PARAMPHISTOMES)

Comme la grande douve, ce parasite est un ver plat qui, pour assurer son cycle biologique, utilise comme hôte intermédiaire la limnée tronquée à vie aquatique.

D'où un risque de contamination important par ce parasite dans les pâtures humides, et tout particulièrement lors des périodes de sécheresse où les animaux sont attirés par ces zones humides et pâturent plus ras. Contrairement aux douves qui s'installent dans le foie, les paramphistomes séjournent d'abord dans la muqueuse de la caillette ou de l'intestin grêle au stade larvaire puis migrent dans la panse et dans le réseau pour atteindre le stade adulte.

• Symptômes :

Ce sont des troubles digestifs de gravité variable selon le stade du parasite : perte d'appétit ; soif intense ; douleurs abdominales accompagnées de diarrhées (de couleur brun-verdâtre et nauséabondes) et parfois de météorisation ; amaigrissement rapide.

• Traitement :

Le diagnostic de la paramphistomose repose sur la recherche des œufs dans les bouses au laboratoire. L'oxyclosanide est la seule molécule reconnue à ce jour pour son efficacité sur les paramphistomes, à condition toutefois d'augmenter la dose prescrite pour le traitement de la grande douve.



Pâture humide à risque élevé d'infestation

Protocole de traitement préconisé :

• à la rentrée à l'étable :

- si un seul traitement : 15,6 mg d'oxyclosanide par kg de poids vif, sans stop dose
- si deux traitements (à 15 jours d'intervalle) : 10 mg d'oxyclosanide par kg de poids vif, sans stop dose

• avant la mise à l'herbe :

Traitement d'appoint en vue d'éliminer les vers résiduels et d'éviter la dissémination d'œufs dans les pâtures.

Spécialités commerciales : ZANIL® et DOUVISTOME® (voie orale).

• **Prévention :**

Comme pour la grande douve, la prévention passe par le drainage ou par l'interdiction d'accès des animaux aux pâtures humides ou inondables où vivent et se reproduisent les limnées.

■ **LES STRONGYLOSES GASTRO-INTESTINALES (STRONGLES DIGESTIFS)**

On observe une infestation élevée des troupeaux allaitants (velles au sevrage ; génisses en 1^{ère} et 2^{ème} saisons de pâture) par ce type de parasites, principalement par un strongle de la caillette : *Ostertagia*.

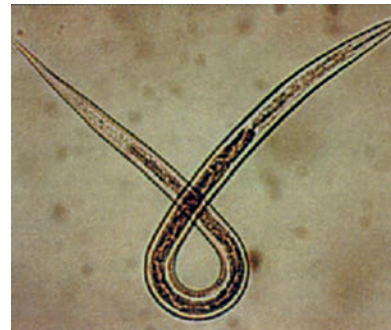
Ce ver rond se localise en période estivale dans la muqueuse de la caillette. Les larves peuvent ressortir par vagues successives dans la lumière de la caillette au cours de l'hiver à la suite d'un stress de l'animal.

• **Symptômes :**

Ce sont les signes peu caractéristiques d'une mauvaise assimilation des aliments : diarrhée ; perte d'appétit ; amaigrissement ; poil piqué ; carences minérales et vitaminiques ; maladies métaboliques.

• **Traitement :**

Les animaux les plus exposés sont les jeunes de l'année au moment du sevrage ainsi que les génisses en 1^{ère} et 2^{ème} années de pâture (futurs génisses de renouvellement). Ce sont ces animaux qu'il faut traiter en priorité avant leur transfert sur une prairie saine. A partir de la 3^{ème} année de pâture, les génisses sont en principe immunisées et ne devraient normalement pas avoir besoin d'être traitées.



Ostertagia adulte évoluant dans la caillette
(Photo Institut de l'Élevage)

Deux façons de traiter contre les strongyloses gastro-intestinales :

• **traitement en cours d'été (ou à la mise à l'herbe avec les bolus)** de ces catégories d'animaux exposés (et le cas échéant les vaches adultes en traitement d'appoint) avec des strongylicides classiques de la famille des benzimidazoles (voir tableau ci-après). Leur action est excellente sur les strongles adultes mais n'est que partielle et brève sur les larves. Le traitement doit être suivi du passage des animaux traités sur des prairies saines.

• **traitement au sevrage ou à la rentrée à l'étable** avec des strongylicides à action rémanente de la famille des endectocides (voir tableau ci-après) qui sont actifs à la fois sur les strongles adultes et sur les larves enkystées.

Pour un traitement hivernal, il est préférable d'utiliser des produits très actifs sur les strongles enkystés.

**STRONGYLICIDES
ACTIFS SUR
LES STRONGLES
ADULTES ET
SUR LES
LARVES
ENKYSTÉES**

	MATIÈRES ACTIVES	SPÉCIALITÉS COMMERCIALES	MODES D'ADMINISTRATION	DURÉES DE RÉMANENCE	DÉLAIS D'ATTENTE (viandes, abats)
BENZIMIDAZOLES	ALBENDAZOLE	DISTHELM® VALBAZEN®	Oral Oral	1 à 2 j 1 à 2 j	10 j 10 j
	FENBENDAZOLE	PANACUR®	Oral Bolus*	1 à 2 j 140 j	8 j 200 j
	OXFENDAZOLE	DUOTECH® OXFENIL® SYNANTHIC® REPIDOSE®	Oral	1 à 2 j	18 j
			Oral Oral Bolus*	1 à 2 j 1 à 2 j 1 à 2 j 4 mois	10 j 14 j 6 mois
FÉBANTEL	RINTAL®	Oral	1 à 2 j	10 j	
ENDECTOCIDES	IVERMECTINE EPRINOMECTINE DORAMECTINE	Nombreuses spécialités EPRINEX® DECTOMAX®	Pour-on	3 sem.	16 j
			Pour-on	4 sem.	15 j
			Pour-on	5 sem.	35 j
	MOXIDECTINE	CYDECTINE®	Pour-on	6 sem.	14 j

* Ne pas administrer de bolus à des veaux âgés de moins de 3 mois ou qui ne ruminent pas encore

LE TRAITEMENT DES PARASITOSEES INTERNES DU TROUPEAU EN BREF :

- . Ne traiter que s'il n'y a pas de risque de recontamination immédiate après le traitement, c'est-à-dire de préférence :
 - pour la grande douve et les paramphistomes : après la rentrée hivernale, et cela sur la totalité du troupeau
 - pour les strongles gastro-intestinaux : les jeunes au sevrage et les génisses en 1^{ère} et 2^{ème} années de pâture en saison estivale avant de les transférer sur des prairies non infestées.
- . Traiter tous les animaux de l'élevage ou d'un même lot en même temps.
- . Ne pas vouloir éliminer toutes les familles de parasites en même temps et avec le même produit qui se prétend polyvalent. Utiliser plutôt des produits spécifiques à chaque type de parasites, généralement plus efficaces.

LES PARASITES INTERNES DU VEAU A SURVEILLER : COCCIDIES, CRYPTOSPORIDIÉS, ASCARIS, STRONGYLOÏDES

■ LA COCCIDIOSE (COCCIDIES)

Tous les veaux sont porteurs naturels de coccidies mais la maladie ne se déclare que sous certaines conditions de sensibilité ou de stress de l'animal.

• Symptômes :

Les coccidioses se manifestent sur les veaux le plus souvent jusqu'en juin-juillet, après la mise à l'herbe des vaches, par des diarrhées hémorragiques sanguinolentes ou noirâtres accompagnées d'efforts expulsifs (épreintes). C'est dans les étables entravées anciennes que leur fréquence est la plus élevée. En effet, les conditions d'ambiance et sanitaires y sont souvent propices à l'hébergement et à la conservation des coccidies tout au long de l'année.

• Traitement :

Des anticoccidiens tels que les sulfamides (ex : sulfadiméthoxine ; sulfadimidine), le décoquinat (ex : ALICOX[®] ; ACTI DECOCCI), l'amprolium (NEMAPROL[®]), le diclazuril (VECOXAN[®]), le toltrazuril (BAYCOX[®]) doivent être administrés par voie orale pendant 5 à 7 jours, dès l'apparition des premiers symptômes.

Le cas échéant, des antibiotiques oraux à large spectre peuvent être prescrits en plus, afin de prévenir les surinfections bactériennes.

• Prévention :

Il est recommandé de désinfecter au moins une fois par an les cases et le local à veaux.

Technique recommandée : un nettoyage à l'eau froide haute pression puis un nouveau passage à l'eau bouillante basse pression. Pour les veaux sevrés ou ceux recevant une alimentation complémentaire solide, l'ajout d'un prémélange médicamenteux contenant du décoquinat est une technique efficace de prévention de la coccidiose dans les élevages à risques.

Exemples de spécialités commerciales : DECCOX[®] ; RUMICOX[®] ; ANTAMIX[®] Décoquinat 6.



Veau atteint de diarrhée à coccidies
(Photo Institut de l'Élevage)

■ LA CRYPTOSPORIDIOSE (CRYPTOSPORIDIES)



Veau atteint de diarrhée à cryptosporidies

Affection parasitaire encore inconnue il y a 35 ans, la cryptosporidiose est devenue aujourd'hui l'une des causes les plus fréquentes de diarrhée néonatale chez les jeunes veaux âgés de 4 à 15 jours. Elle est très contagieuse, y compris pour l'homme (zoonose). Souvent associée à une infection virale (rotavirus, coronavirus, BVD/MD...), ses symptômes sont rarement caractéristiques et ne permettent pas de la diagnostiquer de façon certaine. D'où la nécessité de recourir à des analyses coprologiques.

• Symptômes :

Les symptômes les plus fréquents en sont : douleurs abdominales au début ; efforts expulsifs ; abattement ; perte d'appétit ; diarrhée jaunâtre à gris vert, nauséabonde, d'abord liquide puis mucoïde ; fièvre modérée.

• Traitement et prévention :

On ne connaît à ce jour aucun traitement curatif efficace, le parasite restant quasiment insensible à tous les anticoccidiens. Seule la prévention avec une molécule très spécifique, le lactate d'halofuginone (HALOCUR®), permet d'entraver la multiplication du parasite. Cette molécule doit être administrée par voie orale pendant une semaine aux jeunes veaux dès le 1^{er} ou 2^{ème} jour de vie.

Ainsi, à défaut d'élimination totale du parasite, la multiplication du parasite sera retardée jusqu'à un âge auquel le veau sera mieux armé sur le plan immunitaire pour le combattre.

■ L'ASCARIDIOSE (ASCARIS)

L'*ascaris Toxocara vitulorum* est un ver nématode rond de 15 à 20 cm de long qui se développe dans l'intestin grêle des jeunes veaux.

• Voies de contamination :

. Sur le jeune veau :

- soit par la mère durant la gestation (par voie transplacentaire)
 - soit par le colostrum et le lait après la naissance
- Les larves se logent dans le foie du fœtus et du jeune veau ; les ascaris adultes s'installent dans l'intestin grêle.

. Sur les veaux plus âgés et sur l'adulte :

par les œufs contenus dans les fèces des autres veaux dès l'âge de 3-4 semaines.



Intestin grêle envahi d'ascaris
(Photo Institut de l'Elevage)

• Symptômes possibles :

Respiration rapide, toux, ballonnements, coliques, poil piqué, amaigrissement, grincements de dents, haleine étherée caractéristique (odeur de « beurre rance »), sont des symptômes possibles en cas d'ascaridiose.

• Traitement :

La destruction des larves chez les vaches adultes est très délicate car elles peuvent s'enkyster pendant plusieurs mois. Seul le traitement curatif des veaux entre 3 et 6 semaines d'âge donne de bons résultats dans l'ensemble. Il doit être réalisé avec les mêmes anthelminthiques que ceux actifs sur les strongles gastro-intestinaux (et sur les vers nématodes en général).

Exemples de produits anthelminthiques utilisables :

Famille des Benzimidazoles : Albendazole (ex : DISTHELM® ; VALBAZEN®) ; Fébantel (ex : RINTAL®) ; Fenbendazole (ex : PANACUR®) ; Lévamisole (ex : LEVISOLE® ; NEMISOL®) ; Oxfendazole (ex : DUOTECH® ; OXFENIL® ; SYNANTHIC®) ; Tartrate de Pyrantel (ex : EXHELM®).

Famille des Endectocides : Ivermectine, Eprinomectine, Doramectine, Moxidectine (voir liste p. 3).

• **Prévention :**

Elle passe par une désinfection régulière du sol, de la litière et, périodiquement, du local à veaux. Par ailleurs, il faut éviter une ambiance trop confinée du lieu de vie des veaux (entassement, humidité et chaleur). Dans les élevages à risques avérés, une vermifugation des vaches quelques jours avant la mise-bas, puis des veaux dès la 1^{re} semaine d'âge, est recommandée avec l'un des anthelminthiques listés ci-dessus.

■ **LES STRONGYLOÏDES**

Les strongyloïdes sont des petits vers nématodes ronds dont les larves se développent dans les litières humides, peu entretenues, et à la faveur des conditions d'ambiance douces et humides du printemps et du début d'automne. Ils sont beaucoup plus fréquents que les ascaris chez le veau sous la mère (mais leurs symptômes sont sans doute souvent confondus sur le terrain).

• **Voies de contamination du veau :**

- soit par le colostrum, le lait ou la litière (ingestion de larves)
- soit par voie transcutanée (passage des larves au travers de la peau).

Les larves contaminantes gagnent d'abord le cœur, puis les poumons, et terminent leur migration dans l'intestin grêle.

• **Symptômes possibles :**

Toux sèche puis diarrhée intense de couleur gris vert ; hypothermie ; déshydratation très forte ; risque d'anémie prononcée ; risque de surinfection virale, bactérienne ou coccidienne.

• **Traitement :**

Traitement précoce à effectuer avec les mêmes molécules que pour les strongyloses et les ascaridioses : Benzimidazoles ; Endectocides (voir liste p. 3).

Prescription vétérinaire éventuelle d'antibiotiques oraux à large spectre en vue de prévenir les surinfections.

LA PRÉVENTION DES PARASIToses INTERNES DES VEAUX EN BREF :

- Veiller à une bonne ambiance du local à veaux (hygiène, aération, volume et surface de vie)
- Effectuer un nettoyage et une désinfection réguliers et complets des bâtiments d'élevage
- Pratiquer un traitement préventif précoce des vaches et de leurs veaux dans les élevages à risques.

Cette plaquette a été conçue par le

COMITE INTERPROFESSIONNEL "VEAU SOUS LA MÈRE"

1, boulevard d'Estienne d'Orves - 19100 BRIVE

Tél. 05.55.87.09.01 - Fax 05.55.87.29.93 - civo@veausouslamere.com

**avec les conseils avisés du Dr Christelle ROY (Groupement Corrèzien de Défense Sanitaire)
et le concours financier de FIL ROUGE / INTERBEV**